

Le dossier des retraites :

Le gouvernement en fait une priorité, comme il dit c'est la mère de toutes les réformes, remise en cause de la retraite à 60 ans, allongement des cotisations à 42 annuités, baisse des pensions. Le gouvernement fait payer la crise à l'ensemble des salariés, qui n'en sont aucunement responsables. C'est la crise d'un système : le système capitaliste.

Pourtant l'argent existe. Des sommes colossales sont détenues par une minorité de personnes qui eux ne sont pas taxés au niveau où il faudrait, bien au contraire.

Ci-dessous les revendications de la CGT :

Un socle commun interprofessionnel de droits à la retraite :

- 1) Un droit ouvert à partir de 60 ans.
- 2) Un taux de remplacement net de 75 % pour une carrière complète.
- 3) La carrière complète intègre, entre 18 et 60 ans, les périodes d'études, de formation, d'apprentissage, d'activité professionnelle ou d'inactivité forcée (chômage, recherche d'un premier emploi).
- 4) Sur cette base, la carrière complète doit correspondre à 37.5 annuités.
- 5) Une assiette de cotisation comprenant l'ensemble des rémunérations.
- 6) Un minimum de pension pour une carrière complète équivalent au SMIC.
- 7) Une prise en compte de la pénibilité dans tous les régimes.

Une réforme du financement, qui implique notamment :

- 1) De consacrer au financement des retraites une part plus importante du PIB en raison de l'augmentation objective du nombre de retraités.
- 2) De réformer l'assiette de cotisation des employeurs et de revenir sur les exonérations de cotisations.
- 3) De réformer les mécanismes de compensation (suppression de la surcompensation et prise en compte de la contributivité réelle de chaque régime).

La défense et l'amélioration du régime de pensions des fonctionnaires

Le régime de retraite des fonctionnaires d'Etat (Code des Pensions) constitue pour la CGT l'un des piliers

fondamentaux du statut et un mécanisme essentiel de la fonction publique de carrière.

La CGT revendique la défense et l'amélioration du Code des Pensions Civiles et Militaires sur la base des revendications exposées ci-dessous, ce qui suppose l'abrogation de la loi FILLON de 2003 et de la réforme de Balladur de 1993 et le dépassement des seuls paramètres issus de la loi de 1964.

La retraite des fonctionnaires appuyée sur le socle commun :

75 % de taux de remplacement net à partir d'une assiette prenant en compte l'ensemble des éléments de rémunération (traitement indiciaire + indemnités complémentaires de traitement) détenus depuis six mois.

Ouverture du droit à 60 ans pour une carrière complète. La carrière complète doit correspondre à 37.5 annuités.

Ouverture d'une négociation sur les travaux pénibles, dangereux et astreignants (y compris les horaires décalés) en vue d'adapter la nomenclature actuelle aux conditions d'aujourd'hui et d'intégrer les fonctions concernées dans un système de départ anticipé avec bonifications.

Réforme du minimum garanti de pension en prenant en compte l'indice minimal de la fonction publique (indice 292 majoré au lieu de 223 majoré au 1^{er} janvier 2010) en favorisant pour son calcul les carrières inférieures à 25 ans et en introduisant toutes les bonifications (enfants, services hors d'Europe, etc.).

Amélioration du régime des fonctionnaires

Rétablissement d'une bonification de pension aux mères de famille, permettant de compenser les retards de carrières consécutifs à la maternité et à l'éducation des enfants, jusqu'à disparition de l'écart existant avec les fonctionnaires masculins. Ouverture de ce droit aux pères ayant élevé seuls leurs enfants. Dans l'immédiat, rétablissement d'une bonification de pension d'un an par enfant.

Augmentation progressive jusqu'à 75 % du taux de la pension de réversion, sans condition de ressources.

Vous êtes appelés à voter pour le renouvellement des commissions administratives paritaires académiques et nationale.

Le scrutin se déroulera le 1^{er} décembre 2010. Sont concernés par ces élections toute la filière administrative, les médecins scolaires, les infirmiers, les assistants sociaux.

Ces élections vont se tenir dans une période particulière. Les mouvements sociaux se développent et se multiplient. En opposition à la politique du gouvernement que nous pouvons qualifier de véritable déclaration de guerre contre tous les salariés du secteur privé ou public.

Salaires, emplois, protection sociale, retraite, fonction publique, services publics, etc., sont au cœur de la politique du gouvernement.

Depuis plusieurs années, Nicolas SARKOZY, son gouvernement, la majorité à l'Assemblée Nationale et au Sénat, font croire aux Français que la crise est là, les sacrifices sont nécessaires et que nous ne pouvons pas faire autrement.

Pour cela, ils suppriment des dizaines de milliers d'emplois dans la Fonction Publique, 200 000 seront supprimés sous la mandature de Nicolas SARKOZY, en 5 ans, sous l'intitulé RGPP que l'on peut qualifier de « régression générale des politiques publiques ».

Le Ministère de l'Education Nationale n'est pas épargné, il paie un lourd tribut ; tous les services, toutes les catégories de personnels sont touchés, la souffrance au travail est quotidienne pour des dizaines de milliers de salariés.

La perte du pouvoir d'achat est vertigineuse et ce ne sont pas les 0.5 % supplémentaires accordés par le gouvernement au mois de juillet qui peuvent la combler.

Aucun déroulement de carrière digne de ce nom, à part quelques saupoudrages qui concerne une minorité de personnels.

Le dossier des retraites :

Le gouvernement en fait une priorité, comme il dit c'est la mère de toutes les réformes,

Préambule

Par Michel Caussemille
Secrétaire Général de l'Union Nationale des SGPEN-CGT

remise en cause de la retraite à 60 ans, allongement des cotisations à 42 annuités, baisse des pensions. Le gouvernement fait payer la crise à l'ensemble des salariés, qui n'en sont aucunement responsables. C'est la crise d'un système : le système capitaliste.

Pourtant l'argent existe. Des sommes colossales sont détenues par une minorité de personnes qui eux ne sont pas taxés au niveau où il faudrait, bien au contraire.

Pour la majorité des Français l'impôt augmente. Pour d'autres, les grandes fortunes, ils se font rembourser.

Quelques exemples :

Madame BETTENCOURT, un nom bien connu, qui est sous les feux de l'actualité. Son revenu annuel est de 280 millions d'euros, l'Etat lui a remboursé, au nom du bouclier fiscal, 100 millions d'euros.

Pour cela, ils suppriment des dizaines de milliers d'emplois dans la Fonction Publique, 200 000 seront supprimés sous la mandature de Nicolas SARKOZY, en 5 ans, sous l'intitulé RGPP que l'on peut qualifier de « régression générale des politiques publiques ».

Des grands patrons s'octroient comme retraite (parachutes dorés !) des dizaines de millions d'euros par an, alors que dans le même temps, ils refusent à leurs salariés une augmentation de salaire.

Ce sont aussi des exonérations multiples aux entreprises

Des milliards d'euros qui pourraient être utilisés pour augmenter les salaires, au financement des retraites, à la création d'emplois de fonctionnaires, au développement du service public, sont captés par quelques uns.

- 25 milliards d'exonération aux entreprises.
- 15 milliards de bouclier fiscal.

C'est au regard de ces chiffres que la CGT dit que cette situation n'est pas une fatalité et qu'une autre politique est possible.

Dans ce journal, nous mettons à votre disposition nos revendications et le vote CGT.

**Le 1er décembre 2010
votez et faites voter CGT**

GRILLE INDICIAIRE/CARRIÈRE

A la CGT nous avons toujours revendiqué une refonte de la grille indiciaire et un déroulement de carrière qui permette à tous les agents ayant une carrière complète d'accéder à l'indice terminal du corps.

Aujourd'hui c'est un véritable parcours du combattant pour y arriver. Tous les accords n'ont fait que complexifier le déroulement de carrière par un saupoudrage indiciaire pour quelques uns, laissant la majorité des agents de la Fonction publique au plus bas de l'échelle.

Tous ces accords, la CGT ne les a pas signés, la situation des agents aujourd'hui nous donne raison.

A la CGT nous sommes :

- . pour qu'un fonctionnaire citoyen jouisse de droits démocratiques renforcés.
- . pour une Fonction publique de carrière dans laquelle le grade demeure distinct de l'emploi (le fonctionnaire est propriétaire de son grade, l'employeur public de son emploi).
- . pour un recrutement basé sur les concours, assis sur des niveaux de qualification clairement établis, dont les épreuves doivent être renouvelées et donner lieu à nomination par ordre de mérite aux concours.

SUR LA GRILLE ET LES QUALIFICATIONS

. **Salaire minimum** égal au SMIC revendiqué par la CGT (1 600 euros bruts en 2009).
Ce salaire minimum correspond au « sas d'entrée » que nous revendiquons.

. **Amplitude de la grille indiciaire** : 1 à 4.6

Les cadres dirigeants (une infime minorité d'agents) – ceux pour lesquels il s'agit d'un emploi lié à une nomination – pourront faire l'objet d'un examen distinct et être dans une position hors grille.

. **Amplitude minimale de carrière** de 1 à 2, garantie à tout agent individuellement, pour une carrière complète.
Par exemple, tout agent recruté à l'indice 300 sera

assuré de parvenir à l'indice 600.

. **Augmentation uniforme** de 70 points d'indice comme revalorisation immédiate.

. **Catégories et qualifications** :

Sas d'entrée par concours réservé aux personnes sans diplôme.

Ces agents auront le statut de stagiaire de catégorie C de la Fonction publique, rémunérés sur la base du minimum de la grille indiciaire (SMIC).

Ils effectueront un stage de formation, d'une durée d'un an éventuellement reconductible une fois, avec alternance de période de formation théorique et pratique, à l'issue duquel ils seront titularisés dans le corps pour lequel ils ont été recrutés. La durée totale du stage sera reprise dans l'ancienneté au moment de la titularisation.

Le nombre d'emplois offert à ce type de recrutement par concours adapté ne peut être supérieur à un pourcentage du total des recrutements en catégorie C.

- **Catégorie C**

Recrutement niveau brevet des collèges ou CAP.
Salaire de début : 1.2 fois le SMIC.

- **Catégorie B 1**

Recrutement niveau BAC
Salaire de début : 1.4 fois le SMIC

- **Catégorie B 2**

Recrutement niveau BAC + 2
Salaire de début : 1.6 fois le SMIC

- **Catégorie A 1**

Recrutement niveau BAC + 3
Salaire de début : 1.8 fois le SMIC

- **Catégorie A 2**

Recrutement niveau BAC + 5
Salaire de début : 2 fois le SMIC

- **Catégorie A 3**

Recrutement niveau BAC + 8
Salaire de début : 2.3 fois le SMIC

NOTATION

- . Suppression de l'entretien d'évaluation et de tout dispositif qui remettrait en cause une véritable reconnaissance des qualifications mises en oeuvre et le déroulement de carrière.
- . Critères de notation nationaux et par corps.
- . Suppression du recours gracieux portant sur le compte rendu de l'entretien professionnel auprès du supérieur hiérarchique au profit d'un seul recours direct au président de la CAP/CCP.
- . Réexamen obligatoire du recours en cas de vote majoritaire des représentants du personnel.
- . Pas d'enveloppe fermée globale du nombre de mois de réduction d'ancienneté et suppression des quotas de 20 % et 30 % bénéficiant d'une progression de note.
- . Aucune majoration de la durée d'échelon.

LES SALAIRES ET LA P.F.R.

Dans sa grande mansuétude, le gouvernement a maintenu sa mesure unilatérale de revalorisation de 0.5 % de la valeur du point au 1^{er} juillet 2010 (ce qui revient à 0.25 % sur l'année car elle ne s'applique que sur les six derniers mois).

La perspective du gel des salaires sur 2011-2012 et 2013 est sans précédent. En incluant les 0.25 % de 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013, la chute au regard de l'indice des prix à la consommation se situerait à environ de 6 %. Et si l'on prend en compte la hausse annoncée des cotisations retraite, l'amputation du pouvoir d'achat des fonctionnaires pourrait atteindre 7 %.

Par ailleurs, la Prime de Fonction et de Résultats entraîne une individualisation des carrières et des rémunérations qui ne sont pas une reconnaissance du travail des agents comme on veut nous le faire croire. Mais c'est une mise en concurrence des personnels qui remet en cause nos droits collectifs.

C'est pourquoi la CGT revendique :

- . **Le salaire minimum de 1 600 euros ;**
- . **Le rattrapage des pertes accumulées ;**
- . **Le maintien du pouvoir d'achat pour 2011, 2012 et 2013 ;**
- . **La garantie de déroulements de carrière élargis pour tous.**

LA RGPP

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, le gouvernement a engagé une profonde restructuration des services déconcentrés de l'Etat. Sous prétexte de « modernisation », c'est une véritable régression qui est en oeuvre et c'est bien entendu l'utilisateur qui devra payer plus cher les prestations aujourd'hui rendues par les services publics.

Cette casse de la Fonction publique se traduit notamment par de nombreuses suppressions de postes. Le conseil de modernisation des politiques publiques vient de décider de nouvelles mesures de suppressions d'emplois et de missions de service public pour la période 2011/2013.

C'est pourquoi la CGT revendique :

- . **L'arrêt immédiat de toutes les suppressions de postes ;**
- . **Le remplacement des départs à la retraite ;**
- . **La création d'emplois de titulaires d'Etat en nombre suffisant ;**
- . **L'intégration de tous les non-titulaires ;**
- . **L'utilisation de tous les postes vacants ;**
- . **10 % du temps de travail en temps de formation afin que les agents puissent faire face au redéploiement de leurs missions.**

Le 1er décembre 2010 votez et faites voter CGT